

Pratique notariale de la propriété immobilière des personnes publiques

NEW

La propriété des personnes publiques est extraordinaire : sa nature et son régime juridiques se distinguent fondamentalement de la propriété des personnes privées. Dans sa pratique professionnelle, le notaire est pourtant régulièrement appelé à régulariser des opérations portant sur des immeubles appartenant à des personnes publiques : vente d'un parking public, conclusion d'un bail commercial sur un local communal ou d'un bail emphytéotique sur un terrain public, etc. La connaissance du droit des propriétés publiques (inaliénabilité du domaine public, procédure de déclassement, régime de cession des biens publics...) s'avère alors indispensable pour éviter tout risque de nullité de l'acte. Cette formation vous donnera toutes les clés pour sécuriser vos opérations et apporter à vos clients les meilleurs conseils juridiques.



OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Connaître les critères légaux de définition du domaine public
- Comprendre les théories jurisprudentielles de qualification du domaine public
- Savoir distinguer le domaine public du domaine privé
- Appréhender le régime du domaine public (inaliénabilité, imprescriptibilité...) et de la propriété publique (insaisissabilité, incessibilité à vil prix...)
- Maîtriser la procédure de sortie d'un bien du domaine public
- Savoir vendre un bien immobilier appartenant à une personne publique



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Exposé théorique
- Support visuel
- Rappel des principes
- Description et analyse



FORMATEURS

Paul-Maxence MURGUE-VAROCLIER
et Julien GOZE
Juristes consultants et Animateurs de formation
du CRIDON LYON



DURÉE

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation



PUBLICS

Notaires
Clercs
Collaborateurs

NIVEAU

Débutant
Initié

OBJECTIF

●○○○ Acquérir des connaissances de base
●●○○ Améliorer sa pratique quotidienne

PRÉ-REQUIS

Aucun



PLUS-VALUE

- Se spécialiser en droit public notarial
- Conseiller et accompagner les collectivités locales et leurs clients (promoteur, bailleurs sociaux, particuliers...)



CRIDON LYON
Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1

LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE IMMOBILIÈRE : DÉFINITION ET RÉGIME JURIDIQUE

1h

- L'identification des biens publics immobiliers
- L'insaisissabilité des propriétés publiques
- L'incessibilité des biens publics à vil prix

2

LA DISTINCTION DU DOMAINE PUBLIC ET DU DOMAINE PRIVÉ

2h30

- Les critères de définition du domaine public
- Les domaines publics spéciaux (routier, *etc.*)
- L'extension jurisprudentielle du domaine public (domanialité public « virtuelle », « globale », « accessoire » ...)
- Les biens du domaine privé (chemins ruraux, forêts, immeubles de bureaux, *etc.*)

3

L'UTILISATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC

1h30

- Les principes de l'occupation privative du domaine public (titre précaire, temporaire, révocable...).
- Les principaux titres d'occupation du domaine public (la convention d'occupation temporaire, le bail emphytéotique administratif, l'AOTDR).

4

LA PROCÉDURE DE VENTE D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC

2h

- Les effets du principe d'inaliénabilité sur l'acte de vente
- La procédure de désaffectation et de déclassement
- La décision de vendre un bien public immobilier et la rédaction de l'acte notarié